



Villeneuve d'Ascq, le 22 juillet 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 15/07/2013 au 19/07/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 15 juillet 2013	Achats	4 654	1,249	5 813
Séance du 16 juillet 2013	Achats	4 653	1,260	5 863
Séance du 17 juillet 2013	Achats	4 437	1,280	5 679
Séance du 18 juillet 2013	Achats	4 642	1,339	6 216
Séance du 19 juillet 2013	Achats	5 016	1,390	6 972
Total		23 402	1,305	30 543